

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27062**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Ouvrier professionnel en pierre sèche

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPNE conjointes du BTP) - Fédération française du bâtiment (FFB)	secrétaire de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3107 - Bâtiment et travaux publics, 3193 - Bâtiment (Ouvriers)(Entreprises occupant jusqu'à 10 salariés)

Code(s) NSF :

232v Arts de la pierre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier en pierre sèche intervient sur des chantiers de réhabilitation, de restauration, d'aménagement ou de création de murs en pierre sèche, construits selon des techniques traditionnelles (sans aucun liant).

Il travaille en équipe sous la responsabilité d'un compagnon professionnel, d'un chef d'équipe ou du chef d'entreprise.

Les activités relèvent de :

Appui à la préservation du patrimoine bâti en pierre sèche

Réalisation pratique : Construction d'un mur en pierres sèches

Les capacités attestées :

1. Appui à la préservation du patrimoine bâti en pierre sèche

Être capable de :

- Identifier et planifier les tâches demandées

- Décrire les fonctions d'un mur en pierre sèche et les différentes étapes de sa construction

- Intégrer dans leur contexte les pratiques de maçonneries en pierre sèche en relation avec les valeurs techniques, environnementales et patrimoniales de ce principe constructif

2. Réalisation Pratique : Construction d'un mur en pierres sèches

Être capable de :

- Participer à la préparation du chantier

- Identifier les différents types de pierres

- Maîtriser la technique de construction en pierre sèche

- Maîtriser l'activité physique (manutention...)

- Faire preuve d'une capacité de travailler en équipe (sécurité, liaisons dans le travail ...)

- Réaliser le travail dans les règles de l'art et dans le temps accordé pour l'ouvrage.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de taille artisanale (TPE) qui œuvrent le plus souvent en milieu rural, sur des chantiers de restauration de patrimoine en pierre sèche, de restauration et/ou création d'aménagements extérieurs en pierre sèche (terrasses, murets de séparation,...). Elles peuvent aussi bien intervenir dans le bâti ancien dans ce domaine que sur tout le patrimoine bâti en général.

Bâtitisseur en pierre sèche : les titulaires du CQP "Ouvrier professionnel en pierre sèche" pourront prétendre aux postes à pourvoir dans les entreprises spécialisées dans la pierre sèche intervenant en clientèle publique et privée.

Certaines personnes qualifiées, avec une expérience suffisante, seront amenées à créer leurs propres entreprises spécialisées.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1703 : Maçonnerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Après la formation (continue ou sous contrat de professionnalisation) ou en candidat libre :

L'épreuve pratique consiste à construire dans les règles de l'art un mur en pierres sèches de 1m 20 de hauteur, 2m 50 de longueur, de 3 m² minimum en respectant le plan, comportant au moins un angle et une partie de mur en double face. Le temps de référence pour l'épreuve est 21 heures pour le schiste et le granit, 17 heures pour le calcaire.

Il y a également un entretien avec le jury de 20 minutes sur la technologie de la pierre sèche.

Le candidat prépare ses réponses aux questions pendant un quart d'heure avant le passage devant le jury en oral.

Au total l'épreuve doit être réalisée dans une période maximum de 3 jours.

2. En candidat libre sous forme de VAE

Validation des acquis de l'expérience (après un minimum de 3 ans de pratique professionnelle) par le jury à partir de la grille d'évaluation de l'épreuve pratique, soit en suivant l'épreuve pratique complète de 21 heures soit avec une évaluation personnalisée sur 7 heures.

Le candidat à la VAE peut se présenter avec un mémoire écrit (minimum une page A4) sur les qualités de la pierre sèche

(environnementale, écologique, paysagère). La validation de ce mémoire par le jury remplace la présentation orale sur ses connaissances en pierre sèche.

La personne présentant la VAE et ne souhaitant pas se présenter pour l'épreuve complète (21 heures) peut choisir de s'inscrire sur le site de l'évaluation pour bâtir pendant une seule journée devant le jury (7 heures). Dans ce cas, le plan et les dimensions de l'ouvrage à bâtir seront adaptés par le jury. Si le jury estime que les compétences sont acquises pour le niveau évalué, la VAE sera validée. Dans le cas contraire la VAE ne sera pas validée (la personne va devoir se représenter lors d'une évaluation ultérieure pour l'intégralité de l'évaluation).

3. Il n'est gardé aucun bénéfice des composantes acquises

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Les membres du jury et le Président de jury sont désignés par l'association ABPS (« Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches ») qui est l'organisme mandaté par la Fédération Française du Bâtiment du Gard pour la coordination et la supervision de l'épreuve. Le jury est composé de professionnels de la pierre sèche - 2 employeurs et 2 salariés en activité (<i>ou retraités de la profession</i>) ayant le niveau au moins égal au niveau évalué et ayant suivi une formation de jury ABPS.
En contrat de professionnalisation	X		Idem.
Par candidature individuelle	X		Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X		Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Ouvrier professionnel en pierre sèche" avec effet au 04 octobre 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Bénéficiaires du titre par an : 19 (en moyenne entre 2010 et 2015)
 Taux de réussite à l'épreuve 78% (en moyenne entre 2010 et 2015)
<http://www.pierreseche.fr>

Autres sources d'information :

« ARTISANS BATISSEURS EN PIERRES SECHES » (ABPS)
 Siège : L'Espinassas, 48160 VENTALON EN CEVENNES
 Tel : 04 66 32 58 47 / 06 32 08 84 67
www.pierreseche.fr

Lieu(x) de certification :

CPNE conjointes du B et des TP
 33 avenue Kléber 75784 PARIS CEDEX 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

« ARTISANS BATISSEURS EN PIERRES SECHES » (ABPS) - L'Ecole professionnelle de la pierre sèche - L'Espinassas - 48160 VENTALON EN CEVENNES

Alpes de Lumière - 1, place du palais - BP 57 - 04300 FORCALQUIER
 La maison des Métiers de Patrimoine - Quartier des Fournigons - 84400 GARGAS

CFA Lycée des Métiers du Bâtiment - 23500 FELLETIN

Pôle Formation POINFOR - 132, Rue de la Poudrière - ZI Les Franchises - 52200 LANGRES

GRETA de Haute-Corse - Lycée Paul Vincensini - Avenue de la 4ème D.M.M - 20600 BASTIA

Syndicat Mixte du Pays de Balagne - N°136, ancienne mairie - 20225 CATERI

Historique de la certification :

L'ingénierie du titre a été coordonnée par l'association ABPS en partenariat avec la Fédération Française du Gard (FFB 30), avec la participation ponctuelle des représentants des associations "Murailleurs de Provence" et "La Confrérie des Bâisseurs de Nîmes".

L'association ABPS, mandatée par la FFB 30 et en partenariat avec la FFB nationale, coordonne le jury et le déroulement de l'épreuve sur le territoire national.

Création : 4 mars 2010 et Renouvellement : 3 décembre 2013